



**COMMUNIQUE DU
COLLECTIF CGT
NETTOYAGE PARISIEN
avec le soutien de la
CGT FINANCES PUBLIQUES
PARIS**



Paris, le mercredi 28 juin 2017

L'UGAP, l'achat public IRRESPONSABLE

Les grévistes VDS du nettoyage se sont invités chez l'UGAP ce mercredi à Champs sur Marne

Une petite équipe de 5 personnes du Centre des finances du 2^e arrondissement est entrée en grève le mardi 25 avril pour le respect de la Loi par leur employeur et le respect des salariés.

Après avoir fait une demande de rendez-vous refusée le 23 mai, demande réitérée le 22 juin, une quinzaine de salariés dont les grévistes et leurs soutiens se sont retrouvés mercredi au siège de l'UGAP, établissement public décidant des sociétés retenues aux appels d'offre des marchés publics. L'UGAP est une centrale d'achat dont le slogan est « l'UGAP, l'achat public responsable »

Les grévistes ont joint par téléphone le Président de l'UGAP pour qu'il les reçoive ce jour. Il n'a pas voulu, mais 2 porte parole des grévistes ont été reçus par un directeur juridique qui apparemment ne connaissait pas le dossier et n'avait pas lu le rapport assez complet envoyé précédemment à quelques dirigeants de l'UGAP.

La situation et les revendications des grévistes lui ont été présentées et une demande d'intervention de l'UGAP auprès d'INCUB ETHIC, titulaire du marché public aux finances et VDS, société sous traitante d'Incub'Ethic, pour que des négociations s'ouvrent permettant une issue positive à la grève.

L'UGAP considère délicat d'intervenir. Si une entreprise était condamnée dans une procédure devant les tribunaux pour non respect de la réglementation du travail, l'UGAP pourrait ne plus lui donner accès aux marchés publics. Le directeur s'est juste engagé à faire un rapport au Président de l'UGAP, M. Jossa, qui seul peut prendre une décision d'intervenir ou non.

Le directeur juridique de l'UGAP ne sait pas s'il y a des clauses sociales contraignantes dans les contrats passés avec les prestataires !

Les preuves que les grévistes de la société VDS apportent ne sont certes pas des jugements :

- ne pas reprendre quelqu'un qui a poursuivi son contrat de travail 10 jours après son retour de congé après 18 ans de travail
- baisser leurs horaires et donc leurs salaires à des salariés
- envoyer un avertissement à un salarié le lendemain d'un jour de grève et d'un refus de modification de son contrat de travail
- instaurer des charges de travail devenues intenable (1900 m² par jour et par personne en moins de 3 heures)

Ces faits constatés sont manifestement illégaux ; relèvent ils de la Justice ou de l'injustice morale ? devant ces évidences l'UGAP ne devrait pas cacher son irresponsabilité devant l'absence de jugement..à ce jour, alors que la grève dure depuis 9 semaines.

Les grévistes sont déterminés et frapperont à toutes les portes des donneurs d'ordre et sous traitants co-responsables jusqu'à la réintégration du salarié Konateh et la remise à niveau des horaires et des salaires de l'ensemble de l'équipe.

Pour soutenir financièrement les grévistes :
*chèques à l'ordre de « Solidarité grévistes CGT » à adresser à
CGT Finances Publiques Paris – 6, rue Saint-Hyacinthe – 75001 Paris.*